

## SEANCE DU 21 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un du mois de septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Roland CANAYER, Maire.

**Présents** : Roland CANAYER. Laurence BERANGER. Christian CHATARD. Olivier ARNAL. Cyril DOUCET. Nathalie BRESSON. Jacques GINIEYS. Gilles GUARDIA. Benoît LEPAGE. Géraldine BLANC-MARTIN. Corinne VILLEGAS. Nathalie PROUZET. Annie VILE. Daniel ZEBERKO.

**Procurations** :

**Absents excusés** : Jean-Pierre NEGRE

Monsieur Daniel ZEBERKO est élu secrétaire de séance.

...0000000...

La séance est ouverte à dix-huit heures par Monsieur Roland CANAYER qui donne la parole à Christian CHATARD pour la lecture du Procès-Verbal de la séance du 15 juin 2023, qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

Demande d'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Délibération : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ; accordée

\*\*\*\*\*

### **1°) BUDGET - DM 01 /2023 – Délibération n° 043 /2023**

Afin de régulariser une écriture comptable, il est effectué un virement de crédit de l'article 2183 / 72 à l'article 2128 / 10011 d'un montant de 700,00 €.

### **2°) ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION**

Lecture du courrier adressé par M CHAMOUX, vice-président CCPV chargé des Finances, concernant les attributions de compensation.

1. Service Urbanisme : le montant demandé est de 12 500 € pour l'instruction des dossiers.
2. L'Agent de Prévention des Risques Professionnels, en disponibilité depuis le 31/08/2022, a repris ses fonctions le 1<sup>er</sup>/09/2023. Il s'est déjà rendu sur notre commune pour une rencontre avec les agents (07/09/2023).
3. Le Service Lien aux communes est suspendu.

### **3°) DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE – Délibération n° 36/2023**

La commune a sollicité Maître ALLHEILIG, avocat honoraire, conciliateur de justice (ALES). Il pourra être saisi par les élus pour des questions portant sur la déontologie.

### **4°) PRIX REPAS CANTINE SCOLAIRE – PARTICIPATION COMMUNE (annule et remplace Délib n° 026/2023 du 15/06/2023) – Délibération n° 037/2023**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur le montant de la participation par repas pour l'année scolaire 2023-2024. Le prix du ticket repas est à 5,05 € TTC. Il est décidé que le tarif dû par les parents reste à 4,00 €. La commune prend à sa charge le dépassement de 1,05 €.

### **5°) TABLEAU DES EFFECTIFS – Délibération n° 038/2023**

- SERVICE TECHNIQUE : 4 dont 2 CDD
- SERVICE ADMINISTRATIF : 1 titulaire

### **6°) SUBVENTION AMENDES DE POLICE - PROJET « TRAVERSEE RD 999 » - Délibération n° 039/2023**

La commune de MOLIERES-CAVAILLAC souhaite créer un passage piéton à hauteur du Chemin des Mines afin de traverser la RD 999 sans danger. Elle souhaite également rendre plus visible celui situé à hauteur du restaurant « La Plaine ». Un nouvel abri bus sera créé au droit de la boulangerie (dans le sens MOLIERES-LE VIGAN) afin d'optimiser à la fois le ramassage scolaire et le personnel de l'ESAT. La commune déposera une demande de subvention au titre des amendes de police 2024.

### **7°) GROUPEMENT D'ACHAT - SMEG**

Point sur l'évolution des prix de l'énergie, la commune faisant partie du Groupement d'achat proposé par Territoire Energie GARD – SMEG : l'année 2023 a vu une importante hausse des prix due au contexte international, augmentation surtout marquée par le fait que les membres du groupement ont bénéficié jusqu'au 31 décembre 2022 des prix les plus bas existants. Pour l'année 2024, il est prévu une diminution des prix, bien qu'ils ne descendent pas au niveau du 31 décembre 2022.

Le Groupement travaille à poursuivre la baisse pour 2025.

### **8°) REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) - GRDF (annule et remplace la délibération n°28/2023 du 15/06/2023) – Délibération n° 040/2023**

Le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public communal par les ouvrages du réseau de distribution de GAZ pour l'exercice 2023 pouvant être mis en recouvrement est égal à 223,00 €.

### **9°) CONVENTION TRANSPORT SCOLAIRE**

Signature de la convention avec la région OCCITANIE pour l'accompagnement dans le cadre du transport scolaire (2022-2026).

### **10°) PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE / RISQUE PREVOYANCE CDG30**

Participation au lancement de la procédure de marché public afin de souscrire une convention avec le Centre de Gestion du GARD dans le cadre de la participation à la protection sociale – risque prévoyance (entrée en vigueur prévue au 01/01/2025).

### **11°) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE (église) – Délibération n°041/2023**

Suite à la demande de MME BRES, représentante de l'association culturelle, les élus soucieux de maintenir en bon état les édifices religieux, il est accordé une subvention exceptionnelle de 3 000 € (devis 13 980,69 € TTC) comme cela avait été fait pour le Temple.

### **12°) ADHESION AU SERVICE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS / CDG30 – Délibération n°042/2023**

Adhésion permettant de bénéficier des prestations du Centre de Gestion du GARD en matière de gestion des risques professionnels et de répondre à l'obligation légale.

## **Questions diverses**

#### ❖ Réserve communale de Sécurité Civile

Les risques naturels et les risques technologiques s'accroissant, le Ministère de l'Intérieur relié par la Préfecture, obligent les communes à disposer d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), dans le cadre de la loi MATRAS.

Le but de cette Réserve communale de Sécurité Civile est d'anticiper au mieux toute situation de crise en ayant à disposition un répertoire des personnes relais à contacter, des personnes vulnérables, du matériel utilisable, des points de rassemblement, de ravitaillement ... afin de pouvoir renseigner rapidement les autorités et les secours mobilisés.

Un test sera prochainement mis en place avec les Sapeurs-Pompiers de LE VIGAN afin de former les élus à ces éventualités.

#### ❖ Convention avec ESAT la Tessone – Travaux espaces verts

Le travailleur mis à disposition est parti à la retraite. Il est prévu de mettre en place des interventions ponctuelles et de réévaluer la situation en fin d'année.

#### ❖ Départs à la retraite

Un pot de départ sera organisé pour les départs en retraite de Régis, Norbert et Jean-Pierre.

#### ❖ CCAS - Repas des Aînés – Paniers de Noël

Prochaine réunion de la commission du CCAS le lundi 25/09/2023, à 18h, afin d'organiser les événements liés au Noël de nos aînés.

❖ Travaux en cours

- Réfection d'un mur à LASFONT emporté par la rivière
- Chéneau à changer dans la cour de l'école
- Réfection de la rambarde du pont à MONTAGNAC-LE-HAUT
- Nettoyage du terrain récemment acquis Route d'Esparon

❖ Maison FRANCE SERVICES – Poursuite de la permanence – La Filature

Accueil et accompagnement dans les démarches administratives pour les particuliers. Pour rappel, un agent est présent sans rendez-vous les mardis de 10h00 à 12h30 sur la commune.

❖ Atelier informatique - UFCV

L'atelier a débuté le 13/09/2023 pour 12 séances (mardi matin). 6 personnes sont inscrites.

❖ Dates à retenir :

- 11 novembre – Commémoration de l'Armistice de 1918
- 25 novembre – Marché de Noël
- 14 décembre – Repas des Aînés
- 19 décembre – Noël de l'école

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20h10.

